



Monsieur le Secrétaire général,

Vous affirmez, par la voix des Ministres être particulièrement attaché aux conditions de vie et à l'environnement professionnel, au sens large, des agents de nos ministères, dont l'action sociale est une des composantes essentielles.

Vous connaissez aussi l'attachement des agents à leur action sociale, dont le niveau n'est en aucune manière le fruit du hasard, mais le résultat de leurs luttes.

Si l'action sociale est un droit, réglementé, l'absence d'assise juridique de son financement sur un pourcentage de la masse salariale la conditionne à toute une série d'aléas, y compris politiques et budgétaires.

Dans le contexte actuel de crise économique et sociale, les budgets d'action sociale sont frappés par les restrictions budgétaires alors même que les agents des Finances sont de plus en plus fragilisés.

Ainsi, les réserves des associations de gestion de l'Action Sociale sont utilisées pour « masquer » des baisses de subventions, amenant celles-ci à ne plus pouvoir faire face ni à la demande de prestations existantes, ni à répondre à de nouveaux besoins.

En matière de logements, alors qu'il avait été prévu d'atteindre un parc ministériel de 10 000 logements dès 2010, l'engagement est maintenant dénoncé

Les aides et prêts seraient désormais contingentés et la mise en place de toute nouvelle prestation abandonnée (aides au logement d'enfants poursuivant leurs études ...).

La trésorerie d'AGRAF est utilisée pour financer des travaux d'investissements, et de ce fait remet en cause l'engagement pris en CNAS de financer le surcoût lié à l'introduction du BIO dans la restauration collective, surcoût qui serait mis à la charge des usagers.

Concernant EPAF, secteur pourtant en forte évolution, l'association est mise devant l'obligation, soit d'augmenter ses tarifs, soit de supprimer certaines prestations, ce qui génère, pour la première fois en 2010, une baisse du taux de subventionnement global.

Les associations ont besoin de se voir garantir les moyens budgétaires leur permettant de répondre aux besoins ; d'autant plus que des prestations sont encore loin d'être satisfaites.

Ainsi en matière de petite enfance, alors que vous annoncez un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, vous ne semblez pas vouloir dégager les moyens budgétaires à cet effet.

L'augmentation significative du nombre des agents des Finances retraités doit par ailleurs générer la définition de nouvelles prestations. Nous vous remettons aujourd'hui une adresse de notre union fédérale de retraites précisant nos revendications et nos propositions.

D'autre part, les évolutions en cours de la REATE, qui fait de la région le niveau de pilotage des politiques de l'Etat sont fondées sur une démarche de gains de productivité sur fonds de mutualisation des moyens. Dans un tel contexte, nous vous demandons de réaffirmer le droit, les prestations, les modalités de gestion et les moyens de financement des prestations sociales des agents des finances concernés par la REATE. Nous pensons plus particulièrement aux agents de la sphère Industrie et de la DGCCRF

Si le budget 2010 nous préoccupe, notre inquiétude porte aussi sur la prochaine programmation budgétaire pluriannuelle.

La Fédération des Finances CGT est venue aujourd'hui vous demander l'ouverture d'une négociation ayant pour objet d'asseoir budgétairement et de manière consolidée les prestations actuelles de notre Action sociale Ministérielle.

Notre Fédération vous demande également que cette négociation porte sur l'identification de prestations nouvelles à l'image des revendications que nous portons au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore des retraités, pour ne donner ici que quelques exemples. La encore, ces nouveaux droits devront faire l'objet des moyens de financement nécessaires.

S'agissant de la méthode de discussion, nous vous demandons que soit rapidement mis en place un groupe de travail ministériel placé sous votre présidence. Il s'agirait de pouvoir conclure nos discussions avant le CNAS prospectif du 25 mars 2010.

Nous aborderons, en cours de séance, d'autres questions, et plus particulièrement la protection sociale complémentaire, mais également la masse et l'œuvre des orphelins de la douane, sur lesquelles nos camarades du SNAD CGT interviendront spécifiquement.